

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°9
15 mars 2011

- | | |
|--|-----|
| - Décision du 14 mars 2011 portant délégation de signature à M. Brutin Nicolas, responsable par intérim, de la division "commerciale-transport" | P 2 |
| - Décision du 14 mars 2011 modifiant la décision du 2 juillet 2010 portant délégation de signature au directeur de l'organisation, des ressources humaines et du pilotage des moyens | P 3 |
| - Décision du 14 mars 2011 modifiant la décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional, chef du service de la navigation de la Seine | P 4 |
| - Décision du 14 mars 2011 désignant le suppléant du directeur général de VNF aux réunions du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et du comité de bassin | P 5 |
| - Décision du 14 mars 2011 portant délégation de signature à M. Bruno Tirmant, responsable de l'aménagement et des politiques portuaires à VNF | p 6 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

DEV

**DECISION DU 14 MARS 2011
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 30 janvier 2008 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

Vu la décision du 2 juillet 2010 portant délégation de signature de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France à M. Philip Maugé, directeur du développement,

Vu la décision du 17 janvier 2011 portant nomination de M. Nicolas Brutin, responsable par intérim, de la division « commerciale-transport » à la direction du développement de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philip Maugé et de Mme Anne Baruet, délégation est donnée à M. Nicolas Brutin, responsable par intérim, de la division « commerciale-transport », à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général :

- les commandes et marchés dans la limite de 20 000 €HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de matériel et de fournitures,
- les commandes dans le cadre d'un marché à bons de commandes,
- les attestations de service fait.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 14 mars 2011

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 14 MARS 2011
MODIFIANT LA DECISION DU 2 JUILLET 2010 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE AU DIRECTEUR DE L'ORGANISATION, DES RESSOURCES HUMAINES
ETDU PILOTAGE DES MOYENS**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la décision du 30 janvier 2008 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 2 juillet 2010 portant délégation de signature au directeur de l'organisation, des ressources humaines et du pilotage des moyens,

DÉCIDE

Article 1 :

Après l'article 5 de la décision du 2 juillet 2010 susvisée, est ajouté un article 5-1 ainsi rédigé :

« **Article 5 -1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Ménager et de M. Bernard Terranova, délégation est donnée à Mme Fanny Robinet, responsable du pôle budget et qualité fournisseurs, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, les actes suivants :

- les commandes dans le cadre d'un marché à bons de commandes,
- les attestations de service fait. »

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 14 mars 2011

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

DECISION DU 14 MARS 2011
MODIFIANT LA DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional, chef du service de la navigation de la Seine,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu le décret du 6 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 modifiée,

Vu la décision du 2 juillet 2010 portant délégation de signature de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France à M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional du bassin de la Seine, chef du service de la navigation de la Seine,

Vu l'arrêté du 10 mars 2011 nommant M. Patrice Chamaillard, directeur adjoint au chef du service de la navigation de la Seine,

DÉCIDE

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision du 2 juillet 2010 susvisée, est ainsi rédigé :

« Article 2

Délégation est donnée à M. Patrice Chamaillard, directeur adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 14 mars 2011

Le directeur général

signé
Marc Papinutti

DECISION DU 14 MARS 2011
DESIGNANT LE SUPPLEANT DU DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE
FRANCE AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU
RHIN MEUSE ET DU COMITE DE BASSIN RHIN MEUSE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2011-196 du 21 février 2011 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics au comité de bassin,

Vu le décret n° 2011-197 du 21 février 2011 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux conseils d'administration des agences de l'eau,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc Papinutti, directeur général de voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de Voies navigables de France à une réunion du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin Meuse ou à une réunion du comité de bassin Rhin Meuse, Madame Corinne de La Personne, chef du service de navigation du Nord Est, ou Monsieur Guy Rouas, directeur adjoint au chef du service de navigation de Strasbourg, sont chargés, en fonctions de leurs propres disponibilités, d'assurer la suppléance de M. Marc Papinutti, directeur général, au sein de ces instances.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 14 mars 2011

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 14 MARS 2011
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France et notamment son article 17,

Vu la délibération du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Bruno TIRMANT, responsable de l'aménagement et des politiques portuaires à VNF, à l'effet de signer au nom de M. Marc PAPINUTTI, directeur général :

- un compromis de vente à intervenir entre M. et Mme Gilles MARCHANDISE et l'Etat représenté par Voies navigables de France, chez Maître Jean-Marc SCANELLA, notaire à Saint-Amand-les-Eaux, portant sur une maison à usage d'habitation sise à Valenciennes (59300), 32 chemin du Halage, cadastrée section AP n°63 pour 02 ha 96 ca, moyennant le prix principal de 150 000 €(cent cinquante mille euros) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
- Aux effets ci-dessus, convenir de toutes charges et conditions, faire toutes déclarations, signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 14 mars 2011

Le directeur général

signé

Marc PAPINUTTI